Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260617-DECIS_2026_036-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délivrance d'une concession de case de columbarium dans l'espace cinéraire – Michel CORVAISIER	DÉCISION N° 2026 – 036 du 17 juin 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-026 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu la demande présentée par Monsieur Michel CORVAISIER domicilié à IRODOUËR (35850) – 16 rue de la Mairie, et tendant à obtenir une concession de case de columbarium dans l'espace cinéraire à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de Monsieur Michel CORVAISIER.

DÉCIDE :

1/ **D'ACCORDER**, dans le cimetière communal, à l'attention de Monsieur Michel CORVAISIER et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière individuelle ci-dessus indiquée, une concession de trente années (30 ans) à compter du 6 mai 2026 (Columbarium 1 – case n°3 / 10 – Carré 7) moyennant la somme totale de huit cent trente-six euros (836 €).

Arnaud GUINARD
Maire

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr